

# APERÇU DE L'ÉMIGRATION VALAISANNE EN ALGÉRIE AU XIX<sup>E</sup> SIÈCLE (SUITE)

«» ERIC MAYE «»

«» Commentaires de Suzette Granger «»

**D**ans le bulletin de l'an dernier, Suzette et Eric vous ont emmenés sur les traces des Valaisans émigrés en Algérie. Ils ont analysé les raisons des départs : économiques, personnelles ou politiques.

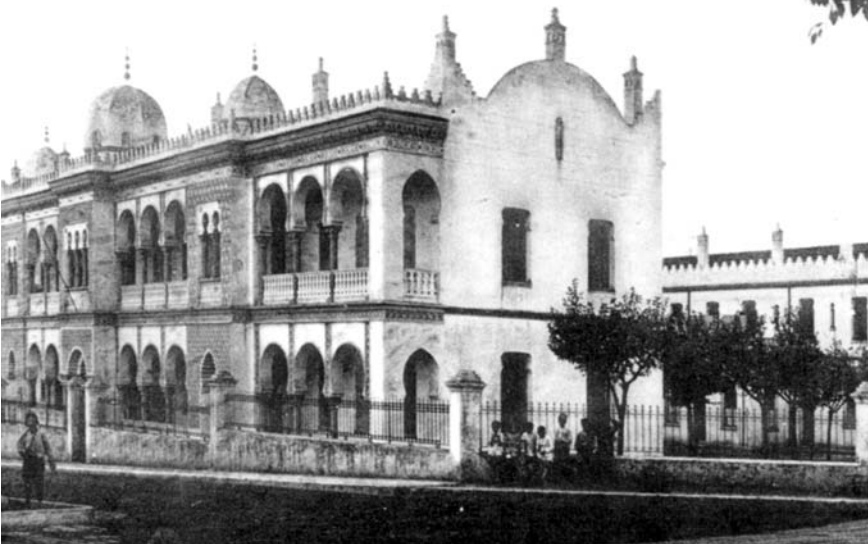


Ils ont évalué l'importance de la propagande, enquêté sur l'origine, la profession et les ressources des émigrants. Finalement, à pied, en train et en bateau, ils ont suivi les familles migrantes de leur village valaisan à leur arrivée en Algérie et vous invitent maintenant à découvrir ce qu'a été leur destin en terre africaine.

## 4. DANS LES VILLAGES DE LA MITIDJA<sup>1</sup>

La colonisation de l'Algérie par la France débuta en 1830. Après des tentatives les plus diverses (colonisations capitaliste, libre, indigène, militaire ou pénitentiaire) et bien des hésitations, la II<sup>e</sup> République décida en 1848 de procéder à une colonisation agricole avec des familles de paysans français.

La grande originalité introduite par cette nouvelle législation fut la notion de «villages départementaux», c'est-à-dire que *les familles destinées à chaque centre seraient, autant que possible, choisies dans le même département ou les départements limitrophes; ayant les mêmes habitudes, pratiquant les mêmes cultures, elles seraient par cela même plus disposées à s'entraider et obtiendraient de leurs communs efforts des résultats meilleurs que si elles avaient été complètement étrangères les unes des autres*<sup>2</sup>.



*Koléah, l'école des filles.*

Ce fut dans ce cadre-là, étant évident qu'un peuplement uniquement français ne suffirait pas, que les familles valaisannes furent accueillies<sup>3</sup>, au même conditions que leurs devancières françaises. Arrivées début janvier, les premières familles furent donc placées dans le village de colonisation d'Ameur el Ain, construit en 1849 et déserté par ses premiers habitants français. En juin 1851, ce village comptait 235 habitants (47 familles), tous Valaisans. Il était dirigé par un militaire, le capitaine Blanc, originaire du Valais<sup>4</sup>!

L'administration les pourvut de vivres (rations militaires), de semences et de petits instruments aratoires, ainsi que de prestations en argent qui permirent aux femmes d'acheter des objets de première nécessité (fil, aiguilles, savon, etc), d'effets de campement, de couvertures et de vêtements, etc.

Certaines familles arrivées à partir de mai 1851 furent quant à elles placées en zones sous administration civile, en tant que colons libres, c'est-à-dire, en principe, non-subsventionnés. Ce fut là que, dans la région de la ville de Koléah, ils fondèrent plusieurs hameaux (Zoudj el Abess, Saïghr, Messaoud, Chaïba, Berbessa) que longtemps encore on appela, en Algérie, les « hameaux suisses ».

#### 4.1. Les Premiers Mois

Durant les premiers mois de leur installation, les colons valaisans se mirent à défricher les terres qui leur avaient été accordées, travail rendu difficile par la présence de palmiers nains. Les premières récoltes se révélèrent très moyennes. Dans le même temps, ils préparèrent des lots de vignes et firent du foin. Quant aux petits jardins attenants aux habitations, ils les avaientensemencé en blé, seigle, légumes secs ou pommes de terre.

#### SUZETTE

« *Quand on regarde la montagne, on comprend que la promesse de 10 hectares de terres cultivables pouvait tenter. Seulement, ce sont 10 ha de terres envahies de palmiers nains à arracher que les colons ont reçus ; on a fait le calcul, un ha défriché correspond à une année de travail pour un homme solide, non malade... »*

Quant aux colons installés dans les environs de la ville de Koléah et dans d'autres localités de la Mitidja, les premiers mois furent consacrés à la construction de leurs maisons et à préparer leurs terrains en attendant les semences de pommes de terre, haricots et maïs que l'administration leur fournirent. En octobre 1851, le nombre de familles valaisannes installées se répartissait ainsi :

<i>Sahel de Koléah</i>		
<i>Saïghr</i>	<i>60 habitants</i>	<i>21 familles</i>
<i>Zoudj el Abess</i>	<i>150 habitants</i>	<i>26 familles</i>
<i>Messaoud</i>	<i>46 personnes</i>	<i>9 familles</i>
<i>Berbessa</i>	<i>44 personnes</i>	<i>8 familles</i>
<i>Chaïba</i>	<i>27 personnes</i>	<i>5 familles</i>
 <i>Sahel d'Alger</i>		
<i>Boufarik</i>	<i>85 personnes</i>	<i>7 familles</i>
<i>Crescia</i>	<i>46 personnes</i>	<i>7 familles</i>
<i>Douéra</i>	<i>env. 45 personnes</i>	<i>12 familles</i>
<i>St-Ferdinand (et son annexe Ste-Amélie)</i>	<i>81 personnes</i>	<i>13 familles</i>

Hélas cet élan ne dura pas. A la fin juin, dès les premières chaleurs, alors que jusque-là l'état sanitaire avait été bon, le paludisme s'abattit sur les colons valaisans, tout particulièrement ceux d'Ameur el Aïn. Les cas de fièvres se multiplièrent, suivis de décès. Le mal alla en s'étendant, prenant véritablement une

tournure dramatique lors des mois d'été: en effet, dès juillet les ravages terribles des fièvres soudaines empêchèrent au moins un tiers des colons de se livrer au moindre travail, en obligèrent plus de la moitié à faire un séjour à l'hôpital et surtout firent une cinquantaine de victimes, principalement des enfants et des vieillards, ce qui cette fois démoralisa complètement les 287 colons valaisans (60 familles). Au mois de septembre, une fois passées les grandes chaleurs, la situation s'améliora quelque peu. La confiance commençait à renaître lorsqu'en octobre survint une recrudescence de fièvres qui provoqua à nouveau plusieurs décès. Le cœur n'y était plus. Un grand nombre de colons valaisans, effrayés par les événements qu'ils venaient de subir, décidèrent de rentrer au pays (38 familles, soit 130 personnes, dont les départs s'échelonnèrent entre août et, surtout, décembre). A la mi-janvier 1852, le village d'Ameur el Aïn ne comptait plus, à cause des décès (on dénombra entre 64 et 85 décès pour l'année 1851, selon les sources) et des départs, que 97 habitants (22 familles)<sup>5</sup>.

Dans les villages de Zoudj el Abess, Saïghr, Messaoud, Chaïba et Berbessa, les 236 habitants valaisans (42 familles)<sup>6</sup> connurent aussi des difficultés dès l'été



Installation de la colonie de Zurich, près Cherchell.



*La colonie de Zurich, après l'épidémie.*

(pénurie d'eau). A la mi-octobre, les fièvres apparurent avec leurs cortèges de malades et de morts et s'accroissaient même durant l'année 1852 où l'on dénombra plus de 60 décès. Si bien que ces villages se vidèrent eux aussi, d'autant plus que un certain nombre de colons se décidèrent également à rentrer en Valais. Ainsi, en octobre 1852, octobre les villages de Saïghr et de Zoudj el Abess ne comptaient respectivement plus que 14 et 17 familles valaisannes.

En résumé, on peut estimer le nombre de décès qui touchèrent des colons valaisans de la manière suivante :

1851	plus de 120 <sup>7</sup>
1852	plus de 100

Les décès se produisant surtout durant l'été et l'automne, et touchant particulièrement les enfants :

<i>enfants en bas âge</i>	<i>env. 50 % des décès</i>
<i>adultes</i>	<i>env. 25 % des décès</i>
<i>personnes âgées</i>	<i>env. 25 % des décès</i>

De nombreux documents signalent que ces populations venues du Valais payèrent un tribut d'autant plus lourd aux maladies (tout particulièrement au paludisme, au choléra ou au typhus), qu'elles comptaient dans leurs rangs un nombre important de gens atteints de ce qu'on appelait à l'époque des « tares originelles » (crétinisme – goitres – alcoolisme – ...).

#### SUZETTE

*« Mais, en face de cette mortalité, il faut rester très lucide. Tous les émigrants, de toutes origines, à toutes les époques ont vécu très exactement les mêmes problèmes. On trouve ce phénomène d'une manière constante, chez toutes les populations qui sont arrivées en Algérie.*

*C'est ce que l'on appelle: « une très grande morbidité: rapport entre nombre de malades et population ».*

#### 4.2. Le Destin de ces villages

Dès février 1852, l'administration coloniale procéda au remplacement des familles parties. Mais cette fois, elle choisit des colons français, venant d'Alsace et de Franche-Comté ou se trouvant déjà en Algérie, mais surtout ayant des ressources pécuniaires suffisantes. Les villages du Sahel eux aussi accueillirent de



*Koléah, la rue Carnot.*

nouveaux colons, et parmi eux des Suisses (notamment des Neuchâtelois). Avec les chaleurs reparurent les cas de paludisme qui touchèrent surtout sur les familles françaises, moins acclimatées, si bien que début octobre, sur les 27 familles françaises installées durant le 1<sup>er</sup> trimestre, il n'en restait plus que 5, la plupart étant parties, après avoir perdu plusieurs de leurs membres. Les familles valaisannes connurent aussi, pour la deuxième année consécutive, les maladies et la mort (la mortalité totale s'éleva, pour 1852, à plus de 50 individus). Certaines rentrèrent au pays dans le courant de l'année.

On peut dire que les familles installées dans le Sahel de Koléah réussirent mieux, ou du moins plus vite, que leurs congénères d'Ameur el Ain (exception faite peut-être de Zoudj el Abess, aux terres moins fertiles, dont la population connut aussi pendant plusieurs années des heures pénibles). Certes les terres étaient de meilleure qualité et leurs situations plus salubres, mais on constate qu'elles étaient aussi financièrement mieux armées. Ces centres de colonisation, qui dès leur création eurent presque tous leur école et leur église ou chapelle, vécurent donc assez rapidement au rythme des travaux agricoles, de leur marché hebdomadaire, etc. Ces localités prirent petit à petit l'aspect de villages traditionnels avec leur mairie, leur église, leur auberge, leur four banal, etc. Dans les années 1860, les colons valaisans purent sortir de la gêne et acquérir une honnête aisance. Ils cultivaient des céréales, du tabac, du coton, d'autres des arbres fruitiers, de la vigne, des mûriers, des légumes de toutes sortes. Tout comme à Ameur el Ain, des Valaisans se maintinrent dans ces différents villages du Sahel au-delà du XIX<sup>e</sup> siècle comme l'attestent de nombreux documents.

Pour ceux qui restèrent, les années qui suivirent furent donc marquées par de nouveaux défrichements, de nouvelles mises en culture. La vie prenait le dessus, avec ses coups du sort (sécheresses – ouragans – tremblements de terre – invasions de sauterelles – ravages des chacals – ...). Entre 1856 et 1864, les concessions furent contrôlées et accordées de façon définitive pour ceux qui avaient construit une maison, défriché et mis en cultures les terres, effectué le tracé des chemins d'exploitation.

Ceux qui firent souche se mêlèrent donc à cette population pluri-ethnique de l'Algérie française. Ils marièrent leurs enfants à ceux des Français et des autres colons européens (Suisses – Allemands – Italiens – Espagnols – Maltais – ...). Sur la question du mariage, il est intéressant de constater que dans les

premières années de l'installation (voire durant la décennie 1850), on célébra encore de nombreux mariages entre Valaisans. On peut en effet estimer pour chacune de ces 2 décennies à près de 50 % les cas où un élément valaisan épousa un(e) compatriote. Cette endogamie, qui peut du reste être considérée comme l'expression d'une résistance identitaire, fut surtout l'apanage des hommes (dans les 2/3 des cas, l'épouse était valaisanne, tandis que, pour les Valaisannes, on tombe seulement à près de 1/3 des cas où l'époux était valaisan). Relevons toutefois que si, pour les femmes, la proportion de mariages avec des Français fut plus rapidement majoritaire, les cas de secondes noces y furent pour beaucoup. Il est clair que la manifestation endogame disparut non seulement à mesure que la colonie valaisanne diminuait, mais aussi par le fait que ceux qui n'avaient presque pas vécu en Valais puisque venus tout jeunes en Algérie, sans parler de ceux qui y étaient nés, n'eurent pas les mêmes raisons de rester attachés à cette « tradition ».

En ce qui concerne les Valaisans<sup>8</sup>, si l'on essaie de définir quelle était la nationalité de leur conjoint(e), nous obtenons, pour le XIX<sup>e</sup> siècle, la répartition suivante :

<i>élément valaisan</i>	{	<i>conjoint valaisan</i>	<i>env. 30 %<sup>9</sup></i>
		<i>conjoint suisse</i>	<i>env. 3 %</i>
		<i>conjoint français</i>	<i>env. 57 %</i>
		<i>conjoint étranger<sup>10</sup></i>	<i>env. 10 %</i>

On le voit, les Valaisans, qui comme au pays se mariaient jeunes (une vingtaine d'années) et le plus souvent dans leur zone d'implantation, contractèrent plus de mariages avec des Français qu'avec des compatriotes. Cette prépondérance de l'élément français se vérifie tant chez les hommes que chez les femmes. Ces « mariages mixtes », ou « mariages croisés » comme on disait à l'époque, furent favorables à la francisation puisque dans un grand nombre d'entre eux, l'un des conjoints était français. De plus, même s'ils unissaient 2 personnes de nationalités autres que française, ils accentuèrent la fusion et l'homogénéité des divers éléments européens en direction de la société nouvelle qui s'y créait. Dernière remarque : on constate que dans certaines familles tous les enfants se marièrent avec des non-Valaisans, tandis que dans d'autres les conjoint(e)s n'étaient que des Valaisans, ce qui montre bien que nous touchons là à la sphère individuelle où toutes les sensibilités purent s'exprimer.



Avec l'arrivée à l'âge adulte de la «2<sup>e</sup> génération», on constate, comme dans bien des endroits, un déplacement de la population valaisanne d'Algérie de la campagne vers l'espace urbain, représenté avant tout par la ville d'Alger et une évolution professionnelle (du secteur primaire au secteur tertiaire). Quant à la zone rurale, on remarque malgré tout qu'à l'intérieur de celle-ci, il y eut, avec la «2<sup>e</sup> génération», un mouvement de population vers la partie orientale de la plaine de la Mitidja (L'Arba, Le Fondouck, Rouïba, etc) et en direction de l'est, notamment vers la Kabylie (Fort National, etc), où de nouvelles terres furent ouvertes à la colonisation. De plus, il est certain que l'élément socio-économique fut certainement déterminant dans l'intégration des Valaisans à cette société coloniale naissante<sup>11</sup>. En effet, l'école, l'armée, le métier furent autant d'éléments intégrateurs.

Il est indéniable que la naissance sur sol algérien et la naturalisation automatique (introduite en 1889) furent des éléments importants dans le processus d'intégration, puisque pour cette «2<sup>e</sup> génération», l'Algérie était la seule patrie qu'ils aient connue. Se sentant avant tout euro-algériens, ils furent tout naturellement portés à s'intéresser à l'autre et à accepter naturellement la nationalité française, ce qui ne fut pas le cas de leurs parents. On pourrait donc parler d'une intégration «par extinction»!

Mais on voit apparaître, du moins dans les deux premières décennies des marqueurs identitaires (mariages entre Valaisans – relations avec le Valais (lettres – retours momentanés au pays – ...) – interventions dans les nominations de consuls – adhésions à des sociétés helvétiques (*Société suisse de tir – Société helvétique de bienfaisance d'Alger*) – solidarité nationale lors de catastrophes survenues en Suisse – ...)

D'autres marqueurs identitaires (tant valaisans que suisses) sont, notamment dans les premières années de l'installation, décelables et, très certainement, entretenus. Citons, par exemple, le maintien de certaines traditions (notamment liées à leur ancien saint-patron), de leur religion, de certaines croyances amenées du sol natal, de leurs idiomes (patois), de leur alimentation (prédominance, comme aliments de base, de la pomme de terre, du maïs («*polenta*»), des soupes de haricots, des croûtons de pain trempés dans du petit-lait), etc. Réalités que les regroupements effectués par les autorités coloniales facilitèrent et permirent de perdurer.

Ce fort mouvement identitaire peut se voir, tout particulièrement dans l'entraide et la solidarité, apparaissant sous des formes multiples : travaux entrepris en commun, mise en place d'une sorte de « caisse de solidarité » (5 cts [Fr] par jour et par personne), soutien accordé à un compatriote menacé d'éviction, appui apporté par un lettré à un compatriote analphabète, prêts d'argent, accompagnement d'enfants ou de personnes diminuées (malades, idiots) lors de leur rapatriement, acceptation de servir de tuteur ou de curateur à un compatriote, vente d'une propriété (lorsque l'un d'entre eux renonçait après quelques années) de préférence à un autre Valaisan, etc.

Néanmoins, il est à noter que ce sentiment communautaire perdit de sa force, au fur et à mesure de l'introduction à l'intérieur du groupe d'éléments extérieurs (français, étrangers) et de la disparition des difficultés, très souvent liées aux premiers temps de l'installation.

Quant à ceux qui rentrèrent, leurs situations ne furent pas des plus enviables. Non seulement cette émigration n'avait pas comblé leurs espérances et fut souvent vécue comme un échec supplémentaire, mais venaient aussi s'y ajouter la maladie, la perte d'êtres chers, ainsi que le ressentiment des familles et des communes fort mécontentes de les voir ainsi revenir, dépouiller de tout ! Face à la détresse des gens rentrés, les communes se devaient, conformément à l'*Arrêté sur la mendicité du 29 juillet 1850*, de prendre en charge l'entretien de leurs pauvres, lorsque ceux-ci n'avaient plus les moyens de pourvoir à la subsistance de leur famille. Toutefois, si la plupart du temps elles subvinrent à leurs premiers besoins, elles se refusèrent à voir s'éterniser de telles situations, en se tournant vers les familles de ces malheureux. En effet, les articles 11 et 12 de l'« Arrêté » leur donnaient le droit – et elles ne s'en privèrent pas ! – de charger par les soins de la chambre pupillaire les familles d'assurer à l'entretien de leurs parents indigents<sup>12</sup>.

Outre le problème du logement et de l'entretien de la famille (en effet, ceux qui avaient tout vendu avant leur départ, de leurs maigres biens jusqu'à leur maison, se retrouvèrent avec pour seule fortune leurs malles ramenées d'Afrique), il leur fallut faire face aux tracasseries dont ils étaient coutumiers (dettes et arriérés d'impôts, nouveaux emprunts, biens saisis, etc.)

Il est bien clair que, ne pouvant supporter à nouveau un état identique voire pire que celui qu'ils avaient voulu fuir, auquel venait s'ajouter un sentiment de rejet, et aussi parce qu'ils étaient persuadés que leur échec résultait plus des

circonstances que de leur manque de moyens ou à leur incapacité, un certain nombre d'«Algériens» ne furent pas long à envisager un nouveau départ. Ce dessein prit 2 formes possibles : un second départ pour l'Algérie [env. 50 personnes (env. 12 familles)] ou, suivant en cela le courant migratoire du moment, une expatriation vers le continent américain [env. 50 personnes (env. 10 familles)<sup>13</sup>], principalement en Argentine. Et, une fois encore, elles furent aidées en cela par leurs familles, leurs communes !

SUZETTE

*« Tel individu est-il avec certitude retourné en Suisse ? Pas toujours facile de le déterminer. Pour cet homme dont le nom m'échappe, Eric dit qu'il est rentré en Suisse. De fait, je ne le retrouve plus en Algérie. Par contre, ses enfants, eux, y sont restés. Lorsqu'ils veulent se marier, ils se plient à la loi française qui exige l'autorisation des parents quel que soit l'âge des époux, et ils répondent : « On ne peut pas avoir cette autorisation, car nous croyons que notre Père est... en Argentine. » »*

## 5. DEUX AUTRES ÉMIGRATIONS

### 5.1. *Un Exemple d'émigration religieuse: L'expérience algérienne de l'Abbaye de Saint-Maurice (1855-1857)*

Outre l'organisation et la vie des paroisses, l'Eglise joua en Algérie un rôle déterminant dans l'éducation, tout particulièrement dans celle des orphelins. En juillet 1854, Mgr Pavy, deuxième évêque d'Alger, prit contact avec l'Abbaye de Saint-Maurice pour se charger de la direction de l'orphelinat de la province de Constantine à Mdjez Amar qui accueillait alors 84 enfants. Créé en 1849, celui-ci fut administré par plusieurs congrégations religieuses pour finalement être géré, en 1853, par un capitaine et sa compagnie de pionniers. Comme la prise en charge de cet orphelinat correspondait à l'une des 2 missions de ses chanoines (« *la culture de la jeunesse et [...] celle de la terre* »<sup>14</sup>, l'autre étant l'administration de paroisses), l'Abbaye de Saint-Maurice décida de répondre favorablement à la demande de l'évêque d'Alger. Après s'être rendu sur place en septembre 1854 en compagnie de son grand vicaire, l'évêque de Saint-Maurice Mgr Bagnoud

engagea les véritables négociations ; celles-ci allaient s'avérer rapides et relativement aisées. En avril 1855, le maréchal Vaillant, ministre de la guerre, écrivait à Saint-Maurice pour confirmer la prompte attribution à Mgr Bagnoud, au nom de l'Abbaye de Saint-Maurice, de la concession de l'orphelinat (un peu plus de 500 ha).

L'enthousiasme pour la nouvelle œuvre fut immense : dans tout le canton, les chanoines ayant la charge de paroisses s'efforçaient de réunir des dons. En août, Mgr Bagnoud repartait pour la troisième fois Mdjez Amar (il s'y était rendu en avril), avec 3 nouveaux chanoines, 2 autres les y rejoignant en octobre, en même temps que 5 sœurs de la Charité (ou sœurs de St-Vincent-de-Paul), appartenant à une congrégation déjà présente en Algérie et possédant une maison à Saint-Maurice, dont Mgr Bagnoud s'était attaché les services « *pour la tenue des petits enfants et pour la lingerie et l'infirmierie* »<sup>15</sup>. Le mois suivant arriva le complément du personnel de l'orphelinat, composé de 13 personnes (1 famille de 3 personnes de Bagnes et 1 famille de 8 personnes de Lens, village d'origine de Mgr Bagnoud, accompagnée de l'époux d'une des filles de la famille, également de Lens, ainsi que d'un neveu du chef de famille, originaire d'Icogne). Ces familles, venant tout spécialement s'occuper des cultures de l'orphelinat, devaient en fait constituer le premier noyau d'une colonie valaisanne que l'Abbaye projetait d'établir dans des villages aux environs de l'orphelinat.

Mais assez rapidement le problème de l'acclimatation vint troubler l'optimisme manifesté jusque-là : malgré toute leur ardeur et l'absorption fréquente de quinine, les chanoines, les sœurs et le personnel de l'orphelinat furent atteints plus ou moins gravement de fièvres et de maladies qui entravèrent fortement leurs activités. Ainsi, en décembre 1855, un chanoine, gravement malade, dut rentrer en Valais, suivi quelques jours plus tard, et pour la même raison, par Mgr Bagnoud. En juin 1856, un second chanoine dut rentrer à Saint-Maurice. Deux sœurs, atteintes par les fièvres, moururent. De plus, aux problèmes de santé vinrent s'ajouter des difficultés financières. Manquant de ressources pécuniaires, notamment du fait de 2 mauvaises récoltes consécutives causées par le sirocco, les chanoines durent, pour faire face à toutes les obligations de l'orphelinat, contracter des dettes. En août 1856, le Chapitre général, relevant que l'entreprise de Mdjez Amar ne donnait pas les résultats espérés et que les obstacles à vaincre se révélaient quasi insurmontables, décida l'abandon de l'orphelinat, se refusant de continuer une entreprise à laquelle il avait dû à plusieurs reprises venir financièrement en aide<sup>16</sup>.

En mars 1857, l'Abbaye de Saint-Maurice vendait sa propriété au curé de Guelma. Quant à l'administration de l'orphelinat, avec l'aide de Mgr Pavy, elle fut reprise par un certain abbé Gatheron (mai 1857), qui ne fut pas plus heureux que ses nombreux prédécesseurs : fin 1857 déjà, l'établissement fermait définitivement ses portes. Si l'Abbaye de Saint-Maurice ne s'engagea pas à la légère dans cette aventure algérienne, force est de constater que ses 11 chanoines ne résistèrent pas mieux au climat que les colons et qu'elle sous-estima sûrement les difficultés liées à une installation dans un pays où le climat était un facteur de réussite déterminant et où plusieurs années d'investissements déficitaires, qu'elle n'était pas prête à consentir, constituaient un élément même de cette réussite.

### *5.2. Un Exemple d'émigration militaire : les Valaisans et la Légion étrangère*

En juin 1849, une *Loi Fédérale* mit un terme aux services capitulés qui avaient représenté une manne financière pour beaucoup de jeunes gens pauvres. Une fois rentrés au pays, plutôt que de connaître la misère, beaucoup préférèrent contracter, à titre individuel, un nouvel engagement à l'étranger ou se joindre aux émigrations civiles. Ainsi, dans le cas de l'Algérie, relève-t-on la présence (soit à la Légion étrangère, soit comme colons) de quelques hommes ayant servi en France, à Naples ou à Rome.

Créée par ordonnance royale du 9 mars 1831, afin de servir la France outre-mer, la Légion étrangère trouva en Algérie, dont Paris entreprenait la conquête à la même époque, son terrain de prédilection : dès avril 1832, ses presque 5000 hommes participèrent aux opérations militaires qui s'y déroulèrent. Par la suite, elle se trouva répartie, toujours plus vers le sud, dans les 3 provinces, surtout celles d'Oran (2<sup>e</sup> régiment étranger) et de Constantine (1<sup>er</sup> régiment étranger) encore imparfaitement pacifiées. Outre le rôle déterminant que joua la Légion dans la conquête et la pacification de l'Algérie, il faut également mentionner son œuvre dans le domaine des travaux d'intérêts publics.

Déterminer le nombre exact de Valaisans ayant servi dans la Légion étrangère n'est pas chose aisée. Tout au plus peut-on articuler quelques chiffres approximatifs. Le Valais a une longue tradition de service étranger (France, Espagne, Naples, Rome, etc). Ce fut du reste vers ces deux derniers services que les Valaisans se rendirent de préférence ; à cela trois raisons : d'abord parce que ces deux services perdurèrent, malgré l'interdiction des capitulations, sous la forme

d'engagement personnel, ensuite parce qu'ils furent les mieux rémunérés et finalement parce que, élément capital pour le recrutement, des officiers valaisans y servaient. C'est pourquoi, contrairement aux Bernois, Genevois et Vaudois, peu de Valaisans s'engagèrent dans la Légion pendant la période allant de sa création aux années 1860; ainsi on peut estimer à une dizaine les Valaisans qui y servirent. Pour la période allant des années 1860 à la fin du siècle, leur nombre s'éleva à une vingtaine. Cet accroissement sensible de la présence valaisanne dans la Légion s'explique notamment par le licenciement de ceux servant à Naples (1859) et à Rome (1870); pour ceux ne voulant pas rentrer au pays craignant d'y être « *sans ouvrage, ni moyen d'existence, souffrant par là de la faim et de la misère* »<sup>17</sup>, un enrôlement dans la Légion était une issue honorable.

## 6. POUR CONCLURE

Il est temps de dresser en quelque sorte un bilan. Nous procéderons en essayant de dégager les éléments marquants et surtout spécifiques de cette émigration.

En ce qui concerne les raisons qui poussèrent des Valaisans à partir en Algérie, nous avons essayé de montrer que la décision du départ ne se résume pas à un seul facteur, mais au contraire constitue la résultante complexe de multiples raisons tant matérielles que psychologiques: toute émigration est, à tort ou à raison, le résultat d'une souffrance réelle ou feinte! Ainsi additionnées, elles firent considérer à certains leur existence comme insupportable et la possibilité d'émigrer comme l'occasion de commencer une nouvelle vie. Cependant, il est évident que la raison dominante fut la misère, quotidienne ou chronique, ou plus précisément leur état de pauvreté, commun à la population paysanne du Valais du XIX<sup>e</sup> siècle. Ce n'est donc pas une surprise de retrouver dans ce courant migratoire une forte majorité d'agriculteurs, habitués à vivoter et connaissant assez souvent la gêne, partis chercher sous d'autres cieux ce que leur patrie n'était pas en mesure de leur accorder: l'espoir de voir leur sort s'améliorer.

Une des questions primordiales est de savoir si l'on peut considérer ce courant migratoire comme une «émigration de débarras». On peut clairement répondre par l'affirmatif. D'ailleurs, de nombreux documents de l'époque le prétendent déjà:

*Ce n'est pas l'élite de la population qui nous est venue du canton de Sion, il y a beaucoup de goîtres, quelque crétinisme, et les enfants si nombreux, du reste, n'offrent pas de garanties bien fortes de vitalité.*<sup>18</sup>

Comme des familles, mais aussi des communes, facilitèrent par toutes sortes de moyens les départs de leurs parents ou ressortissants pauvres et marginaux, croyant ainsi soit être libérées de charges financières pesantes, soit rendre service à la société, nous pensons pouvoir répondre par l'affirmative, tout en nuanciant notre propos. Il faut en effet bien faire remarquer que dans la presque totalité des cas, les émigrants avaient déjà choisi de partir, et que les parents et les communes ne firent en fait que rendre possible ce projet. C'est pourquoi nous devrions plutôt parler d'une « émigration subventionnée », rendant possible l'expatriation de familles candidates au départ, mais ne pouvant entreprendre une telle aventure vu la modicité de leurs moyens, ou, comme la désigne G. Arlettaz, d'une « *émigration de la misère, parfois encouragée par une politique communale de débarras* »<sup>19</sup>.

Concernant ses caractéristiques propres, cette émigration se distingue des courants migratoires valaisans ultérieurs, notamment par l'absence d'un véritable cadre législatif, ce qui obligea les autorités cantonales, surprises par le caractère et par l'ampleur de celle-ci, à une série de mesures sans résultats probants. Du reste, on peut observer que le coup de frein brutal que connut celle-ci (fin de l'année 1851) fut essentiellement dû au retour dans un état pitoyable d'un grand nombre d'émigrants, même si dans le même temps une nouvelle campagne de presse fut organisée :

[...] *ce qui, plus que tous nos efforts, contribua à retenir nos compatriotes chez eux, c'est le retour d'un certain nombre de colons. L'état misérable dans lequel ils regagnèrent leurs foyers, prêchait trop haut pour être sans influence sur la détermination que quelques familles allaient prendre.*<sup>20</sup>

Il est certain que leur allure malade, misérable, ainsi que le récit de ce qu'ils avaient enduré firent impression et marquèrent les esprits ; le « bouche à oreille », arme à double tranchant, fit le reste. On voit une fois encore l'importance qu'eut dans ce courant migratoire la notion d'exemple. Une autre particularité réside dans le fait qu'on peut considérer cette émigration comme la première émigration suisse à destination de l'Algérie que l'on peut vraiment qualifier de définitive et surtout de familiale, au sens large du terme, car elle fut bien souvent composée de 3 générations vivant déjà auparavant « *en communauté et ne faisant qu'un seul ménage* »<sup>21</sup>. Ce type d'émigration s'inscrit ainsi parfaitement dans le cadre de la migration de peuplement mise en place en

Algérie. Son risque principal était que dans leur élan souvent irréfléchi, les chefs de famille non seulement se compromettaient eux-mêmes, mais aussi portaient préjudice à tous les leurs. Une autre caractéristique est constituée par la dimension, dirons-nous, contagieuse de ce courant migratoire. En effet, la majorité des départs se concentrèrent sur quelques mois de l'année 1851 (plus de 1 000 individus sur un total d'environ 1 300 pour tout le XIX<sup>e</sup> siècle!). Cette réalité révèle l'influence que purent avoir les lettres des familles déjà en Algérie : elles incitèrent leurs parents et amis à venir les rejoindre et approchèrent dans le même temps les autorités coloniales pour les faire admettre à leurs côtés, prétendant que si la place venait à manquer, elles les accueilleraient chez elles, « *bien que chaque famille ait 4 enfants en moyenne et que ceux pour qui ils sollicitent en aient autant* »<sup>22</sup>. Exprimant en fait ce qu'une partie de la population pauvre du Valais voulait entendre, leur enthousiasme y déclencha ce que des témoins de l'époque appelèrent une « fièvre d'émigration ». Cette métaphore ne nous apparaît pas excessive et sous-entend forcément un recrutement « de proximité », par « contamination ». Car le caractère local de cette émigration (Bas-Valais principalement), combiné avec les « réseaux familiaux » dont cette émigration fourmille (noms de familles identiques, mêmes villages d'origine, obtention des passeports à une date commune, etc), est également une de ces spécificités. De plus, il est certain que le sort enviable réservé aux premières familles eut beaucoup d'effet sur celles qui hésitaient encore.

Ne connaissant de l'Algérie que ce qu'on leur en avait raconté, et prenant le plus souvent avec légèreté (l'empressement avec lequel eut lieu la vente de certains biens, que les communes et leurs notables s'empressèrent d'acheter, en est révélateur) la résolution de faire partie de ces convois chargés de rêve et d'espoir, il est certain que leur entreprise était mal engagée et qu'une fois sur place, ils furent rapidement déçus dans leurs espérances. Beaucoup donc, à défaut de calculer leurs chances de réussite avant de partir, constatèrent après quelques mois la tournure déplorable qu'avait prise leur situation.

Dans leur livre *Nos cousins d'Amérique*, les Carron évoquent l'épisode algérien sous le titre « *Histoire d'un échec* »<sup>23</sup>; c'est bien résumer cette émigration. Car c'est là une nouvelle particularité de celle-ci, peut-être la plus marquante, que d'avoir engendré un nombre considérable d'insuccès : peu d'autres émigrations, tant valaisannes que suisses, ne présentent en effet un nombre aussi



important de retours. Quelles formes prirent ces échecs et à quoi peut-on les imputer? Installés, quand ils le furent, dans une campagne isolée et très souvent insalubre, il ne fallut pas longtemps pour que la misère, les maladies et la mort fussent le lot quotidien de ces colons en rien préparés (matériellement, physiquement, intellectuellement et psychologiquement) aux rudes conditions de vie qui les attendaient en Algérie. Ceux partis dans les premiers mois de 1851 par exemple firent durant les mois d'été la triste expérience d'une dure réalité, souvent vécue comme une malédiction! Nous avons là les principales causes de renoncements et de retours au pays. Il faut bien entendu y ajouter le manque d'argent qui fit cruellement défaut à plus d'un colon valaisan: occupé à construire ou à achever sa maison, le colon ne pouvait entreprendre de culture importante, ce qui nécessitait la possession d'un certain pécule pour faire face aux dépenses précédant les premières récoltes, en admettant que celles-ci fussent bonnes! Au vu de ce qu'ils endurèrent sur ce sol d'Afrique, beaucoup en arrivèrent donc à penser que leur situation antérieure était encore préférable à un avenir incertain et se décidèrent à rentrer en Valais.

De retour au pays, on peut imaginer la misère tant financière que morale que connurent alors ces familles sans le moindre pécule, n'ayant bien souvent plus guère de biens à vendre pour faire face à de nombreuses dépenses, devant parfois faire appel à la charité publique pour vivre. Leur ne fut certainement pas aisée, d'autant plus que d'une part ils ne possédaient plus grand chose, et que d'autre part leur retour n'enchantait guère leur commune et leurs familles, à la charge desquelles ils tombèrent, même si l'on doit leur accorder une part de responsabilité dans le fait que, entravant l'envoi en Algérie de l'argent qui aurait peut-être permis qu'à un ressortissant, qu'à un pupille, de s'y maintenir, elles hypothéquent parfois leurs chances. Elles se seraient ainsi épargnées un surcroît de charges toujours très pénibles. Les communes limitèrent très souvent leurs interventions « à faire placer les pauvres chez leurs parents aisés par l'intermédiaire d'une autorité judiciaire »<sup>24</sup>. Quant aux familles, elles ne leur vinrent en aide que forcées par la loi. Si les « Algériens » trouvèrent les portes de leurs parents et/ou de leur commune ouvertes, il faut bien dire que celles-ci ne furent qu'entrebâillées ou qu'elles se refermèrent très vite! C'est dire que les ex-émigrants ressentirent leur retour comme une nouvelle épreuve et ne purent, parfois, pas la supporter. A ce sujet, nous avons relevé au cours de notre travail

l'existence révélatrice de seconds départs, facilités une fois de plus par les conseils de famille et les communes.

Il convient tout de même de noter que certains parvinrent à se maintenir en Algérie et à y faire souche. Malgré tout, le bilan que l'on peut dresser doit rester nuancé : pour quelques-uns qui parvinrent à s'implanter en Algérie, voire à y connaître une certaine aisance, que de morts, que de gens forcés de rentrer au pays ! On peut imaginer quelle joie ce dut être pour ces agriculteurs pauvres du Valais, quand, après une installation difficile, ils virent poindre un résultat même modeste, et une fois passée une période embryonnaire de quelques années également sujette aux doutes et aux difficultés, le résultat s'affirmer probant, le rendement prometteur et enfin l'exploitation régulière et productive ! Car la plupart des Valaisans qui se fixèrent définitivement en Algérie réussirent, au prix de plusieurs années de privations et de luttes incessantes, à mettre en valeur leurs terres de façon convenable et à y vivre heureux, quand bien même ce fut le plus souvent modestement.

Concernant les questions de l'identité et de l'intégration, il nous a été donné de constater que ces deux notions antithétiques coexistèrent parallèlement. Un certain nombre d'éléments montrent que l'identité eut différentes occasions de s'exprimer. Il nous est apparu que le maintien du sentiment identitaire fut fortement lié à la marge de manœuvre qui lui fut laissée. Les circonstances et les conditions du placement des émigrants valaisans (regroupements, isolement, etc) furent l'une de ces occasions. Du reste, le fait que les autorités coloniales veillèrent par la suite à ce que l'élément français fût présent dans les localités à forte proportion étrangère, n'est pas sans rapport avec prise de conscience du « danger » que cette situation faisait encourir à tout élan d'intégration. Mais, d'une façon générale, l'intégration eut finalement le dessus, et cela fort logiquement, de manière naturelle dirons-nous, sous l'effet du temps et de l'intérêt lié aux circonstances de l'évolution de la Colonie et de sa société : « *Le petit noyau valaisan s'est intégré au "melting pot" des "Pieds noirs" dont il avait [...] partagé le destin.* »<sup>25</sup> Il est clair qu'une « communauté », qui pour des raisons aussi diverses que les retours au pays, le peu de naissances et les décès, les naturalisations, ... perdait de ses membres, devenait beaucoup moins apte à cultiver son identité et une « proie » d'autant plus facile pour l'intégration. Toutefois, et cela est également vrai pour les Français d'origine valaisanne (« 2<sup>e</sup> génération »), ils

conservèrent au plus profond de leur être, l'attachement au sol natal ne pouvant jamais effacer totalement le souvenir de la patrie ancestrale, sinon des racines valaisannes, du moins une image du Valais. Ce lien se manifesta notamment par le maintien de relations avec celui-ci et par le fait que, par exemple, une fois établis en France après l'indépendance algérienne, quelques-uns décidèrent de finir leurs jours dans le pays de leurs aïeux ! En résumé, on peut dire que l'intégration des Valaisans se réalisa dans de nombreux domaines, tantôt d'elle-même, tantôt sous l'action des autorités françaises. Le constat que l'on peut en tirer est le suivant : au fil des décennies ceux-ci s'attachèrent fortement à leur patrie d'adoption, à ce sol (*Ubi bene, ibi patria*) qui les nourrissait eux et leur famille.

Cette émigration, quantitativement secondaire par rapport à celle qui se dirigea vers les Amériques et jusqu'à présent relativement ignorée ou, dans le meilleur des cas, à l'ampleur insoupçonnée, mais pourtant digne d'intérêt car, non seulement à l'époque elle marqua les esprits, mais aussi car elle contient en elle et les prémices du courant migratoire transatlantique, et des caractéristiques propres. ❀

*Pour les abréviations et la bibliographie, consultez le Bulletin 11-2001, pages 80-81*

## Notes

- <sup>1</sup> La Mitidja est une plaine qui s'étend au sud-ouest d'Alger. Ce fut dans celle-ci que furent placés la plupart des Valaisans (environ 85 % d'entre eux). On en retrouve aussi dans les autres régions du pays [le Constantinois (env. 15 %) et, dans une moindre mesure, l'Oranais (moins de 1 %)].
- <sup>2</sup> Franc 1928, p. 370.
- <sup>3</sup> Normalement, pour être concessionnaires, les familles valaisannes auraient dû faire une demande auprès du Ministre de la Guerre, qui était alors en charge de l'Algérie et pouvoir justifier d'être en possession d'une somme de s'élevant entre 1200 et 1500 frs [Fr] pour une famille peu nombreuse (3 à 5 membres), ce qui correspondait grosso modo à environ 1000 frs suisses. De plus, la demande aurait dû être accompagnée d'un certificat authentique constatant la moralité des requérants, leur profession, leur âge, le nombre et l'âge de leurs enfants.
- <sup>4</sup> Le capitaine Michel Blanc était d'origine valaisanne (Ayent) et fils du colonel Blanc qui commanda le bataillon valaisan sous l'Empire. Il était directeur de la colonie agricole d'El Affroun et de ses 2 annexes du Bou Roumi et d'Ameur el Aïn.
- <sup>5</sup> Relevons que la situation terrible vécue par les colons d'Ameur el Aïn fut sujet à polémique, entre d'une part le journal d'Alger *L'Atlas* et d'autre part l'administration coloniale et le consul suisse d'Alger, au sujet des raisons de celle-ci.
- <sup>6</sup> Situation en juillet 1851.

- <sup>7</sup> Ce chiffre, ainsi que ceux qui suivent, ont été revus à la hausse (voir Maye 1995, p. 139), à partir de Granger 1997 dont le travail a porté sur les valaisans établis dans la région de Koléah.
- <sup>8</sup> Nous employons ici le masculin pour des raisons de commodité, mais les remarques qui vont suivre peuvent également s'appliquer à la gent féminine. Ici, ne sont pris en compte que ceux pouvant être considérés comme de nationalité suisse.
- <sup>9</sup> Tous les chiffres qui suivent ont été retravaillés (voir Maye 1995, pp. 184-185), à partir de Granger 1997.
- <sup>10</sup> Allemand, arabe, espagnol, italien, maltais, ...
- <sup>11</sup> On retrouvera par la suite cette notion de fusion morale et sociale des Européens d'Algérie dans le terme de « pied-noir ».
- <sup>12</sup> Pour plus de détails sur les articles 11 et 12 de cet « Arrêté », voir Salamin 1976, pp. 14-15.
- <sup>13</sup> Le *Registre des émigrés* (AEV, DI 358) nous donne parfois ce renseignement. L'exemple (véridique) d'un couple ayant effectué cette double émigration est cité dans *L'émigré*, vie romancée d'un (autre) émigré valaisan parti pour l'Amérique du Sud (voir Eggs-Mottet 1990, pp. 68-69).
- <sup>14</sup> AASM, *Lettre de Mgr Bagnoud au ministre de la guerre Vaillant*, ? 10.1854.
- <sup>15</sup> AASM, *Lettre de Mgr Bagnoud au ministre de la guerre*, ? 10.1854.
- <sup>16</sup> Fin octobre, le Chapitre claustral confirma l'abandon de l'orphelinat de Mdjez Amar.
- <sup>17</sup> AF, E 2 1082, *Dossiers personnels (Légion Etrangère)*.
- <sup>18</sup> AF, E 2200 Paris 1, vol. 34, *Lettre du directeur Blanc au chargé d'affaires à Paris*, 5.8.1851.
- <sup>19</sup> Arlettaz 1991, p. 70.
- <sup>20</sup> AEV, *RG CE 1851, DI (Emigration)*, pp. 19-20.
- <sup>21</sup> AEV, DI 195 2 2/49, *Lettre du président de Troistorrents au CE*, 13.8.1851.
- <sup>22</sup> ANOM, F 80 1391 (dossier n° 50), *Rapport du directeur Blanc*, 30.6.1851, également cité par Guichonnet 1972, p. 34.
- <sup>23</sup> Voir Carron 1986, 2<sup>e</sup> partie.
- <sup>24</sup> Salamin 1976, p. 68.
- <sup>25</sup> Guichonnet 1972, p. 31.